



Quatre-vingt-septième session

EB87.R1

Point 5.2 de l'ordre du jour

16 janvier 1991

LUTTE CONTRE LES INFECTIONS AIGUES DES VOIES RESPIRATOIRES

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport du Directeur général sur la lutte contre les infections aiguës des voies respiratoires;¹

RECOMMANDE à la Quarante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter la résolution suivante :

La Quarante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé,

Ayant examiné le rapport du Directeur général sur la lutte contre les infections aiguës des voies respiratoires;¹

Préoccupée par l'importance de la morbidité et de la mortalité que provoquent les infections respiratoires aiguës chez les enfants;

Ayant pris connaissance d'observations récentes sur l'efficacité et la faisabilité de la stratégie de prise en charge des cas;

1. NOTE avec satisfaction l'état d'avancement du programme de lutte contre les infections respiratoires aiguës qui vise essentiellement à prévenir la mortalité par pneumonie chez l'enfant;
2. APPROUVE l'étroite intégration des composantes "services de santé" et "recherche" du programme qui a permis d'axer les activités de recherche sur les questions prioritaires relatives à la lutte contre les infections respiratoires aiguës et qui a favorisé la prompt application des résultats de la recherche dans les programmes de lutte;
3. PRIE INSTAMMENT les Etats Membres de mettre sur pied ou d'intensifier la lutte contre les infections respiratoires aiguës qui constitue un élément essentiel des soins de santé primaires et l'un des programmes prioritaires pour la réduction de la mortalité chez le nourrisson et le jeune enfant;
4. REMERCIE le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance, le Programme des Nations Unies pour le Développement, et les autres institutions internationales, bilatérales et non gouvernementales, de la poursuite de leur collaboration avec le programme et de leur soutien constant;
5. PRIE INSTAMMENT les Etats Membres, les organisations des Nations Unies et les institutions bilatérales d'appuyer davantage les programmes nationaux de lutte contre les infections respiratoires aiguës chez l'enfant dans les pays en développement dans le cadre d'une coopération financière et technique;

¹ Document EB87/3.

